

La zone bleue a pour but d'instaurer une rotation des véhicules et permettre un meilleur accès aux différents commerces du centre.

Pour rappel, elle permet de stationner pour une durée limitée à 2h.

Une redevance de **12,50€** est prévue en cas de non respect de la zone.

Attention, des contrôles se feront plus nombreux dès le mois de mai 2017.



## L'usage du disque est obligatoire

du lundi au samedi (hors jours fériés légaux), de 9h à 18h.

Un disque peut être obtenu gratuitement\* et sur simple demande auprès des services Population ou Mobilité de l'Administration communale de Seneffe (un disque par ménage).

\* jusqu'à épuisement du stock

## Quels sont les endroits concernés par la zone bleue et quelles sont les solutions alternatives ?

Voir plan au verso.

## Nombre de places disponibles :

- 35 places disponibles en zone bleue avec une durée limitée de 2 heures.
- Plus de 160 places à durée illimitée dans un rayon de 250 mètres.



## SITUATION DES ZONES DE STATIONNEMENT

Stationnement en zone bleue

Stationnement autorisé

Stationnement interdit



